

Qu'est-ce que l'open access ?



L'accès à la recherche, un enjeu majeur pour la société

L'**accès aux publications scientifiques** est une **problématique majeure de ces dernières années**. Les coûts des abonnements connaissent en effet des **inflations malheureusement trop souvent abusives**, là où les institutions voient leurs **budgets documentaires en baisse** et où les **nouvelles technologies** ne justifient pas d'**une telle augmentation des coûts**.

La diffusion et l'accès aux travaux de recherche est ainsi devenue un **enjeu politique et sociétal** où de **nouveaux modèles** et de **nouveaux outils** viennent enrichir les pratiques pour que l'on puisse **s'éloigner d'un modèle unique, au profit d'une [bibliodiversité](https://jussieucall.org/)**.

L'open access, une solution d'accès à la recherche

A la suite de la démocratisation du web, dès le début des années 90, est né le mouvement de l'accès ouvert : l'**open access**. Sous l'initiative de chercheur-euse-s, des **plateformes de partage de prépublications - preprints** - voient ainsi le jour. [arXiv](https://arxiv.org/), la **première archive ouverte**, est ainsi développée en **1991** par **Paul Ginsparg** et permet le **partage de prépublications en physique**. Cette démarche d'accès ouvert s'est ensuite **étendue au domaine de l'édition**, et l'on distingue ainsi **deux voies principales d'open access** : la **voie dorée** (gold open access) et la **voie verte** (green open access).

LA VOIE DORÉE (GOLD OPEN ACCESS)

La **voie dorée**, c'est un **mode d'édition** qui vient en parallèle du mode classique sous abonnement. Une **revue en open access** c'est une revue qui **offre un accès ouvert et gratuit pour le-a lecteur-ric**.

Il faut toutefois être vigilant-e, car **accès gratuit ne signifie pas forcément publication gratuite**. Des éditeurs demanderont souvent des **APC - Article Processing Charges** - (<https://science-ouverte>).

uca.fr/publications-et-open-access/article-processing-charges), des **frais à la charge de l'auteur-riche, de son institution, au moment de la publication, pour «libérer l'article»** et il n'est pas rare que soient demandés 3 000€ par article. Ce mode de publication revient à **déplacer les coûts du budget documentaire au budget de la recherche.**

Parmi les dérivés du gold open access, il existe également les [revues dites « hybrides »](https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/article-processing-charges)(<https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/article-processing-charges>) où **seuls certains articles d'une même revue sont en accès ouvert.** Les auteur-riche-s peuvent ainsi payer des APC pour libérer leur article, mais la revue complète restera accessible uniquement sous abonnement ; **le paiement est ainsi double pour une institution.**

Le [DOAJ - Directory of Open Access Journals](https://doaj.org/) (<https://doaj.org/>)- est la **base de données de référence des revues de qualité scientifique en accès ouvert.** Loin d'être exhaustive, elle recense tout de même **17 000 revues** originaires de 130 pays différents, **dont 12 000 sans APC.**



LA VOIE VERTE (GREEN OPEN ACCESS)

La **voie verte**, ce n'est pas de l'édition, c'est de la **diffusion via une archive ouverte.**

Concrètement, il s'agit pour un-e chercheur-euse de déposer son travail, de l'archiver, dans un réservoir en ligne. **Ce mode de diffusion ne remplace pas l'édition, mais permet une diffusion plus large.** En effet, un-e auteur-riche peut y déposer une version d'un article déjà publié dans une revue, et ainsi le rendre **accessible gratuitement à tous-tes.** Il existe des plateformes spécialisées comme [arXiv](https://arxiv.org/)(<https://arxiv.org/>), mais aussi des plateformes institutionnelles.

[HAL](https://hal.archives-ouvertes.fr/)(<https://hal.archives-ouvertes.fr/>) est l'**archive ouverte nationale et pluridisciplinaire des travaux de la recherche scientifique française.** Créée en 2001 sous l'impulsion du ministère et développée par le CCSD , elle donne aujourd'hui accès à plus de 900 000 documents scientifiques. HAL permet également aux institutions française d'avoir leur propre portail pour valoriser les productions de leur établissement. L'Université Clermont Auvergne possède ainsi un [Portail HAL](https://hal.uca.fr/)(<https://hal.uca.fr/>) depuis 2013, enrichit de **collections spécifiques à chacune de ses unités de recherche.**



ET BIEN D'AUTRES MODÈLES

En parallèle des deux voies principales, d'autres modèles d'accès ouvert existent également. Les revues publiées en **open access «platinum»**, via [OpenEdition Journals\(https://journals.openedition.org/\)](https://journals.openedition.org/) par exemple, proposent ainsi des **services supplémentaires**, comme le téléchargement, sous abonnement, pour **permettre une viabilité économique d'une revue en accès ouvert, sans frais de publication.**

Il existe également l'**open access «diamond»** qui offre un **système de création de revues en open access via des plateformes ouvertes**, comme [OJS - Open Journal Systems -\(https://pkp.sfu.ca/ojs/\)](https://pkp.sfu.ca/ojs/), permettant aux chercheurs de créer et d'administrer eux-même des revues.

Le [Pôle éditorial numérique de l'UCA\(https://polen.uca.fr/\)](https://polen.uca.fr/) offre également des services pour **accompagner les chercheur-euse-s dans leur projet de création de revue en open access.**

L'open access, un accès ouvert mais pas forcément libre

Souvent, "**accès libre**" et "**accès ouvert**" sont confondus. **Marin Dacos**, cité dans [Science ouverte, le défi de la transparence\(https://academie-editions.be/accueil/363-science-ouverte-le-defi-de-la-transparence.html#/2-format-pdf\)](https://academie-editions.be/accueil/363-science-ouverte-le-defi-de-la-transparence.html#/2-format-pdf) de **Bernard Rentier**, définit l'open access ainsi :

« Le terme **open signifie "ouvert", et non "libre"**. Il implique donc que le texte d'**un article en open access est ouvert en lecture, sans barrière juridique, technique ou commerciale...** Par conséquent, stricto sensu, **l'open access lève les barrières a l'accès et maintient toutes les protections du droit d'auteur sur les textes**, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être reproduits ou modifiés qu'après une autorisation explicite, dans le cadre d'un contrat de cession de droit. [...] **L'accès libre va beaucoup plus loin : c'est un open access qui accorde aussi des droits supplémentaires au lecteur**, c'est-à-dire des libertés. Parmi elles, le droit de partage, donc de diffusion publique, est le plus important ».

[https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/quest-ce-que-lopen-access\(https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/quest-ce-que-lopen-access\)](https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/quest-ce-que-lopen-access(https://science-ouverte.uca.fr/publications-et-open-access/quest-ce-que-lopen-access))